

Affaire suivie par :  
Anna Seznec / Charles Rigaud

Direction de l'Offre de Soins et Médico-social

Pôle Médico-social

Téléphone :  
Courriel:

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
d'Établissements et de Services médico-sociaux  
à destination des Personnes Handicapées

Paris, le

Objet : Crédits Non Reconductibles 2016

PJ : 1 tableau de recensement des demandes  
1 dossier de demande d'investissement  
Vadémécum du service civique

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Depuis la création de l'Agence Régionale de Santé, des crédits non reconductibles ont été délégués aux Établissements et Services dans le but de soutenir leur action en faveur des Personnes Handicapées.

L'année 2015 a été marquée par le versement d'un volume toujours plus important de crédits dédiés à l'investissement dans les structures médico-sociales existantes avec plus de 40 millions d'euros consacrés à leur rénovation et à l'humanisation mais aussi dans la formation professionnelle avec près de 10 millions d'euros investis dans l'amélioration de la qualification des personnels.

Je souhaite maintenir ces orientations en 2016 et renforcer significativement les aides apportées aux établissements engagés dans des projets de restructurations.

La politique de recomposition conduite par l'Agence Régionale de Santé porte aussi bien sur la recherche de coopération entre établissements afin de mutualiser les moyens que sur l'adaptation de l'offre à l'évolution des besoins de la population. Elle vise aussi à améliorer l'efficacité de la dépense et à accompagner les évolutions attendues dans le cadre de la généralisation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Par ailleurs, dans le cadre de l'engagement présidentiel de développement de l'accueil de volontaires en service civique, l'Agence Régionale de Santé souhaite, en collaboration avec la Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, vous informer de l'opportunité qui s'offre à vous de pouvoir accueillir, sans limite quantitative, des jeunes en service civique. La contribution financière attendue par les structures d'accueil envers le jeune (106 €/mois/volontaire) pourra être prise en charge en crédits non reconductibles.



Enfin, les actions contribuant à la prévention des risques psychosociaux, la prévention des troubles musculo-squelettiques (formation des personnels et achats de matériels de manutention de patients) et au pilotage de la prévention des risques professionnels seront étudiées dans le cadre des contrats locaux d'amélioration des conditions de travail (CLACT) qui seront prochainement proposés aux établissements médico-sociaux d'Ile-de-France.

Sous réserve du respect des axes prioritaires présentés et dans le cadre de la campagne budgétaire 2016, vous pouvez solliciter des Crédits Non Reconductibles dans la limite de la Dotation Régionale Limitative sur les postes et selon les conditions listées dans le tableau ci-joint.

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction de la circulaire de campagne budgétaire pour 2016. Par ailleurs, vous pouvez me faire part de projets qui ne rentreraient pas dans le cadre ci-dessus mais qui permettraient d'améliorer de manière innovante la prise en charge des personnes handicapées.

Je vous invite à transmettre à la délégation territoriale de l'ARS de votre département l'ensemble de vos demandes motivées dans le tableau ci-joint au plus tard le 25 mars 2016.

La délégation territoriale de l'ARS est à votre disposition pour tout complément d'information

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les directeurs, mes salutations distinguées.

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

Christophe DEVYS